

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 14/11/03

**Séance du 7 novembre 2003
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 7 novembre 2003 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

↳ R O.1 - Installation d'un nouveau délégué à la C.A.G.B. et modification des délégués de la C.A.G.B au SYBERT

Le Conseil de Communauté installe M. Jacques MENIGOZ comme délégué titulaire de la commune d'Osselle. M. Jacques MENIGOZ siège dans la commission Tourisme.

Suite à la demande de M. Jean ROSSELOT, à l'unanimité le Conseil de Communauté désigne :

- Mme Françoise BRANGET suppléante de M. Jean ROSSELOT
 - Mme Catherine COMTE-DELEUZE suppléante de M. Bernard LAMBERT
- pour représenter la C.A.G.B. au SYBERT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Mme Martine NOEL comme déléguée suppléante de M. CAYUELA en remplacement de Mme Gisèle ARDIET pour représenter la C.A.G.B au SYBERT.

Commission n°1 : finances et personnel

Personnel :

↳ R 1.2.1 - Liste des emplois permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la mise à jour de la liste des emplois permanents.
- de transformer les postes suivants :
 - un poste d'agent technique principal en un poste d'agent d'entretien (suite au départ en retraite d'un gardien de déchetterie)
 - un poste d'agent d'entretien ou agent technique ou agent de maîtrise en un poste d'agent d'entretien ou agent technique qualifié (recrutement du dessinateur : recrutement direct en qualité d'agent d'entretien ou en qualité d'agent technique qualifié dans l'hypothèse de la réussite au concours de la personne retenue)
 - un poste de rédacteur en un poste d'agent administratif (pour le recrutement de l'assistante communication) à compter du 20 octobre 2003.

Ces propositions seront intégrées dans la prochaine liste des emplois permanents

Commission n°2 : économie

↳ R 2.1 - Congrès national des jeunes chambres économiques à Micropolis les 21 et 22 novembre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide que la C.A.G.B. participera à hauteur de 5 000 € à l'organisation du Congrès national des jeunes chambres économiques.

↳ R 2.2 - Opération d'aménagement «les Portes de Vesoul » - Acquisition de la propriété PETITJEAN - Rétrocession de la Ville de Besançon à la C.A.G.B.

A la majorité, une voix contre, le Conseil de Communauté autorise M. le 1^{er} Vice-Président à :

- engager la procédure d'acquisition, par rétrocession, de la propriété PETITJEAN à la Ville de Besançon
- signer toutes les pièces administratives, techniques et financières relatives à cette opération.

↳ R 2.3 - Soutien à la création d'entreprises : Cré-Entreprendre Initiative (CEI) - Bilan d'activité intermédiaire et renouvellement de la convention cadre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- les principes du projet de convention-cadre à passer
- sa mise en œuvre pour 2004, soit un abondement au fonds « prêts d'honneur » de 22 867 €, et un financement du dispositif selon les modalités exposées ;
- l'autorisation à donner au Président pour signer la convention-cadre.

Les crédits correspondants seront à inscrire au BP 2004.

Commission n°4 : transports et déplacements

↳ R 4.1 - Avenant n°7 à la Délégation de Service Public de la CTB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la réalisation d'un avenant n°7 à la DSP de la Ctb prenant en compte l'extension du service EVOLIS Ville sur 18 communes hors Besançon ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

↳ R 4.2 - Amélioration de la desserte et de l'accessibilité de la halte ferroviaire de Morre - Demande de subvention de la commune de Morre

MM. VALLET et CAYUELA, délégués de la commune de Morre, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la participation de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 15% du projet, soit au maximum 9 750€ ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente définissant les modalités techniques et financières du partenariat.

↳ R 4.3 - Signalétique pour les jalonnements cyclables : uniformité avec le Conseil Général du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la réalisation d'une charte sur la signalisation et le jalonnement cyclable applicable sur le périmètre de la CAGB et commune à l'ensemble du département ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette charte.

Commission n°6 : projet et contrat d'agglomération

↳ R 6.1 - Contrat d'agglomération 2003-2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les tableaux présentant les actions par axe, que le contrat d'agglomération 2003-2006 est susceptible de contenir ;
- fixe les priorités parmi les actions présentées dans ce tableau.

Etat de consommation des crédits (en Million d'€) (valeur indicative)

	Enveloppe globale	Crédits restants (environ)
CITÉ		
Conseil Général	15,6 M €	9 M €
ATSR (axe D)		
Etat	4,15 M€	2,5 M €
Conseil Régional	1,5 M €	1 M €
Conseil Général	3,2 M €	2,5 M €
FNADT - CPER		
Etat	1,5 M €	1,5 M €
Conseil Régional	1,5 M €	1,5 M €

Commission n°9 : équipements culturels et sportifs

↳ R 9.1 - Ordiclasse : définition de l'intérêt communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté déclare d'intérêt communautaire l'opération ORDICLASSE.

Cet intérêt communautaire pourra évoluer le cas échéant s'il y a une mise en place d'un service commun informatique entre la C.A.G.B. et les communes.

Questions diverses

☞ R 12.1 - Adhésion de la Communauté de Communes de La Bussière au SMSCoT et modification des statuts

Conformément aux articles L 5211-17, L 5211-18 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- l'extension de périmètre du Syndicat Mixte du ScoT à la Communauté de Communes de La Bussière, suite à la demande de la Communauté de Communes formulée par délibération du 29 juillet 2003 et à l'accord du Syndicat Mixte du ScoT en date du 1^{er} octobre 2003 ;
- la modification des statuts du SMSCoT tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 1^{er} octobre 2003

☞ R 12.2 - Marché de travaux pour la construction de la Maison des Microtechniques - Autorisation de signature de l'appel d'offres pour la partie bâtiment

Après avoir pris connaissance de l'attribution des lots par la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2003, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer les marchés de travaux pour la construction de la partie bâtiment de la Maison des Microtechniques.

☞ R 12.3 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison des Microtechniques - Autorisation de signature de l'avenant n°1

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la réalisation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Maison des Microtechniques pour un montant de 75 348 € TTC
- autorise M. le Président à signer cet avenant.

☞ R 12.4 - Demandes de subvention au titre du programme CITE - Programmation 2003

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à solliciter les partenaires (Etat, Conseil Régional de Franche-Comté et Conseil Général du Doubs) pour l'obtention des subventions et à signer les pièces administratives consécutives.

☞ R 12.5 - Convention C.A.G.B. - AUDAB pour le versement d'une subvention liée à des dépenses exceptionnelles en 2003

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les termes de la convention
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Patrick HENRY (suppléant de Joël ROY) - BESANÇON : Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN- BEURE : Philippe CHANEY - BOUSSIERES : Michel POULET - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Christian MAGNIN-FEYSOT (suppléant de Raymond REYLE) - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Claude PREIONI - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean SANCEY RICHARD (suppléant de Jean-Pierre MARTIN), Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - PUGEY : Jean-François HUMBERT (suppléant de Marie-Noëlle CAMBIER) - RANCENAY : Bernadette BOURQUIN (suppléante de Gilbert GAUTHIER) - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELE : Claude SIMONIN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - THISE : Jacques SIFFERLIN - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET -

Etaient absents : AUDEUX : Hugues BINETRUY - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT - BESANÇON : Eric ALAUZET, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE, Alexandre CHIRIER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Karine GEIGER, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Bruno LEGEARD, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ, Marcel POCHARD, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Danièle TETU - BEURE : Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - DELUZ : Yves TARDIEU - FRANOIS : Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - OSSELLE : Jacques MENIGOZ - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Claude BULLY - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : **Abdel GHEZALI**

Procuration de vote :

Mandants : B. Lambert ; A. Chirier ; L. Lamy ; P. Guinchard Kunstler ; N. Dahan ; M. Loyat ; D. Tetu ; MM. Dufay ; S. Maire ; F. Mozer ; YM. Dahoui ; P. Bourque ; M. Bergier ; F. Gillet ; J. Thiebaut ; P. Jacquet

Mandataires : C. Comte-Deleuze ; C. Casenove ; V. Fuster ; JL. Fousseret ; M. Roignot ; JC. Roy ; JC. Chevailler ; F. Fellmann ; B. Cypriani ; C. Ballot ; B. Medjalidi ; C. Tissier ; A. Avis ; C. Préioni ; J. Canal ; P. Chaney